

00.056

**Für eine kürzere Arbeitszeit.
Volksinitiative
Pour une durée du travail réduite.
Initiative populaire**

Schlussabstimmung – Vote final

Botschaft des Bundesrates 28.06.00 (BBI 2000 4108)

Message du Conseil fédéral 28.06.00 (FF 2000 3776)

Nationalrat/Conseil national 08.03.01 (Erstrat – Premier Conseil)

Ständerat/Conseil des Etats 19.06.01 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Nationalrat/Conseil national 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Ständerat/Conseil des Etats 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Text des Erlasses (BBI 2001 2874)

Texte de l'acte législatif (FF 2001 2737)

Rennwald Jean-Claude (S, JU): Dans quelques instants, ce Parlement va certainement accepter l'arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour une durée du travail réduite», c'est-à-dire recommander le rejet de cette initiative.

Cette façon de voir est légitime du point de vue de la majorité des membres de ce Conseil parce que c'est une règle essentielle de la démocratie. Mais le groupe socialiste doit aussi regretter que, dans les rangs des partis bourgeois, personne n'ait jugé utile et nécessaire de faire quelques pas en direction de l'initiative, que ce soit sous la forme d'un contre-projet direct ou d'un contre-projet indirect. C'est d'autant plus regrettable qu'au sein de la Commission de l'économie et des redevances, nous avons fait quelques ouvertures dans cette direction. Nous prenons acte de cette attitude, laquelle nous conforte dans notre détermination de mener cette bataille devant le peuple.

Cette bataille, nous socialistes et nous syndicalistes, nous avons le devoir de la mener parce qu'en Suisse, la durée du travail est l'une des plus élevées d'Europe; parce qu'en moyenne, les Suisses travaillent deux heures de plus par semaine que les autres Européens; parce que, depuis une quinzaine d'années, plus aucun progrès substantiel n'a été accompli en matière de réduction du temps de travail sur le plan légal comme sur le plan conventionnel; parce que, pour une bonne partie du patronat suisse, la limite des 40 heures constitue désormais le nouveau mur de Berlin et que, dans de nouveaux secteurs, la négociation conventionnelle est bloquée sur cette question; parce que la réalisation de cette initiative permettrait non seulement de favoriser la création d'emplois, mais aussi de donner davantage de temps aux gens pour se former et pour leurs loisirs et de créer les conditions d'un véritable partage des tâches au sein du couple et de la famille; enfin parce que, comme le disait si bien le grand Jean Jaurès, «tout progrès vient de la pensée, et qu'il faut d'abord donner aux travailleurs le temps de penser». Eh bien, pensons et passons à la semaine de 36 heures!

**Bundesbeschluss über die Volksinitiative «für eine kürzere Arbeitszeit»
Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour une durée du travail réduite»**

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 00.056/1395)

Für Annahme des Entwurfes 125 Stimmen

Dagegen 54 Stimmen

00.058

**Für eine glaubwürdige Sicherheitspolitik und eine Schweiz ohne Armee.
Volksinitiative**

**Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée.
Initiative populaire**

Schlussabstimmung – Vote final

Botschaft des Bundesrates 05.07.00 (BBI 2000 4825)

Message du Conseil fédéral 05.07.00 (FF 2000 4463)

Ständerat/Conseil des Etats 22.03.01 (Erstrat – Premier Conseil)

Nationalrat/Conseil national 08.06.01 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Ständerat/Conseil des Etats 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Nationalrat/Conseil national 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Text des Erlasses (BBI 2001 2871)

Texte de l'acte législatif (FF 2001 2734)

**Bundesbeschluss zur Volksinitiative «für eine glaubwürdige Sicherheitspolitik und eine Schweiz ohne Armee»
Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»**

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 00.058/1396)

Für Annahme des Entwurfes 137 Stimmen

Dagegen 44 Stimmen

00.059

**Solidarität schafft Sicherheit.
Für einen freiwilligen zivilen Friedensdienst.
Volksinitiative**

**La solidarité crée la sécurité.
Pour un service civil volontaire pour la paix.
Initiative populaire**

Schlussabstimmung – Vote final

Botschaft des Bundesrates 05.07.00 (BBI 2000 4879)

Message du Conseil fédéral 05.07.00 (FF 2000 4511)

Berichtigung zur Botschaft 14.11.00 (BBI 2000 5509)

(La correction ne concerne que le texte allemand)

Ständerat/Conseil des Etats 22.03.01 (Erstrat – Premier Conseil)

Nationalrat/Conseil national 19.06.01 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Nationalrat/Conseil national 19.06.01 (Fortsetzung – Suite)

Ständerat/Conseil des Etats 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Nationalrat/Conseil national 22.06.01 (Schlussabstimmung – Vote final)

Text des Erlasses (BBI 2001 2868)

Texte de l'acte législatif (FF 2001 2731)

**Bundesbeschluss zur Volksinitiative «Solidarität schafft Sicherheit: für einen freiwilligen zivilen Friedensdienst»
Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix»**

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 00.059/1397)

Für Annahme des Entwurfes 120 Stimmen

Dagegen 68 Stimmen